Plan Prévention Violence Harcèlement

Du Lycée Rainier III

Le lycée RAINIER III a toujours été très sensible aux situations de harcèlement. Avec 80 professeurs, 3 CPE, 11 surveillants, une équipe Médico-Psycho-Sociale présente à temps plein et quelques 40 personnels (dont un réserviste en lien direct avec la sûreté publique), dans un bâtiment livré en 2013 et doté de toutes les dernières technologies, les quelques 400 élèves/étudiants du lycée RAINIER III sont plus que jamais mis dans les meilleures conditions de réussite personnelle et scolaire. La vie scolaire, en lien avec l'ensemble des équipes, fait un travail quotidien afin de prévenir et de résoudre les situations de violence et notamment celle de harcèlement.

1- Diagnostic:

Cette année 10 situations de harcèlement et faits de violence ont été traités par un travail d'équipe en suivant rigoureusement les protocoles de la DENJS. Parents, élèves, professeurs se réfèrent à la vie scolaire pour signaler des conflits entre élèves et des situations qui pourraient s'apparenter à du harcèlement. Les responsables légaux sont systématiquement associés aux démarches et bénéficient d'une écoute attentive des professionnels de l'établissement (équipe médico-psycho-sociale, CPE, professeurs, Conseiller d'orientation). Chaque évènement est signalé auprès de la DENJS sous 48 heures par une fiche de signalement harcèlement/violence avec un descriptif des actions menées auprès des élèves. Le lycée RAINIER III s'inscrit dans la lutte contre les violences en milieu scolaire par un renforcement des procédures disciplinaires et le suivi des élèves dans la transition collège/lycée. Le bien-être des élèves est notre priorité.

Les différentes situations analysées dans les faits et les actions menées pour y remédier sont répertoriées sur le tableau ci-joint.

	Niveau de classe (pour statistiques)	Les faits	Action(s) menée(s) par le collectif harcèlement	Décision prise
VIOLENCES	Elève masculin de CAP PSR 1 à l'essai sous dérogation.	Violence verbale et menace envers le personnel. Insulte et propos injurieux au mois de septembre 2022.	Elève reçu par l'équipe pédagogique, la CE et la Direction à plusieurs reprises suite à ses débordements. Convocation de la maman par la Direction.	Conseil de discipline le 30 septembre : exclusion temporaire de l'établissement. Puis fin de la dérogation par la DENJS.
	Elève masculin de THOT.	Agression physique envers l'agent de sécurité de l'établissement le 16 novembre 2022.	Mesure conservatoire à la suite de l'évènement. Parents contactés et reçus par la Direction.	Deuxième conseil de discipline le 28 novembre : exclusion définitive.
	Elève féminine de 3° SEGPA.	Violence physique le 9 juin envers une autre camarade sur la cour de récréation.	Parents des deux élèves convoqués par le responsable SEGPA. L'élève en question a quitté l'établissement avec sa mère.	Conseil de discipline : exclusion temporaire de l'établissement d'une semaine.
	Elève masculin CIP.	Dégradation du matériel de l'établissement.	Parents convoqués à plusieurs reprises et reçus par la Direction.	Conseil de discipline : exclusion temporaire de l'établissement d'un mois.
	Elève féminin de 1MA sous dérogation arrivée en cours d'année.	Violence verbale envers l'Institution à la suite d'une exclusion de cours en avril 2022.	Convocation de la mère à plusieurs reprises qui ne s'est jamais présentée depuis décembre 2022.	Conseil de discipline : exclusion temporaire de l'établissement d'un mois.

	Niveau de classe (pour statistiques)	Les faits	Action(s) menée(s) par le collectif harcèlement	Décision prise
HARCELEMENTS	Elève masculin de 2GI.	Moqueries répétées sur son physique. Informations données par la maman et confirmées par le délégué de classe.	Multiples discussions avec les élèves de la classe. Médiations effectuées avec le CE, la psychologue scolaire et la référente harcèlement des élèves concernés. Parents des élèves contactés.	Les faits se sont arrêtés, aucune sanction n'a été nécessaire.
	Elève féminine de 2AGOrA.	Elève peu intégrée, mise à l'écart et moquée par des camarades de sa classe. Informations données par la maman.	Convocation des élèves au premier trimestre par l'équipe référente après les premières réflexions et réalisation d'une médiation. Mais suite à la persistance des faits, une convocation des parents par la Direction a été faite.	Avertissement de l'élève harceleur.
	Elève féminine de CAP PSR 2.	Moqueries répétées sur son physique par un élève de sa classe. Informations données par le professeur principal.	Médiations répétées entre les deux élèves et convocation des parents.	Exclusion temporaire d'un jour de l'élève harceleur.
	Elève féminine de 2MRC	Réflexions sur son travail de déléguée. Informations données par la maman.	Médiation entre les deux élèves qui relevait plus de la taquinerie que du harcèlement volontaire et appel aux parents pour expliquer les faits.	Excuses présentées par l'élève harceleur.
	Elève féminine de 2MRC	Moqueries répétées sur son physique. Informations données par des élèves de la classe.	Médiations entre les élèves responsables et l'élève harcelée. Informations des parents.	Pas de sanction. Des excuses ont été faites qui ont été acceptées.

2- Les objectifs prioritaires :

A partir de ce constat les objectifs prioritaires sont :

- Cibler prioritairement les actions de prévention sur le niveau seconde et, plus généralement les niveaux accueillant de nouveaux élèves (CAP, CIP) ;
- Mettre en place une action spécifique sur la discrimination physique envers les filles ;
- Diminuer les violences verbales à travers un programme d'actions spécifiques.

3- Les actions :

a) La Prévention:

La mise en place des actions de prévention se traduit par une organisation de la surveillance des élèves visant à prévenir les situations à risque.

Le lycée accueille 11 surveillants chargés de la sécurité physique et morale des élèves sur des lieux stratégiques de l'établissement (récréation, self, couloirs).

Les actions de sensibilisation auprès des élèves commencent dès le mois de septembre par des interventions dans les classes avec la psychologue scolaire, les conseillers d'éducation référents harcèlement de l'établissement et les infirmiers. Il s'agit de bien redéfinir le terme de harcèlement en tant qu'attaque verbale ou physique de façon répétée qui a des conséquences graves. La perte de l'estime de soi, le désinvestissement scolaire, l'absentéisme, la dépression sont des conséquences du harcèlement.

Lors de ces interventions l'objectif sera d'expliquer à tous les élèves la définition du harcèlement et de les sensibiliser à toutes ses formes. Ces interventions internes ont pour but de mettre en confiance chaque élève nouvellement arrivé dans l'établissement ; confiance en tous les personnels et confiance en leur camarade. Ces interventions devraient inclure des mesures concrètes pour encourager les élèves à signaler les cas de harcèlement en toute confiance et sans crainte de représailles.

Lors de la journée contre le harcèlement des activités sont proposées au FSE, elles s'inscrivent dans le cadre du parcours éducatif, artistique et culturel ou dans celui du parcours citoyen.

Chaque année nous organisons un atelier débat élèves/professeurs/encadrants afin de les sensibiliser sur les dangers du harcèlement et les sanctions pouvant s'appliquer au sein même de l'établissement ainsi que devant la justice Ainsi les compétences de savoir-être et savoir-faire sont approfondies et rentrent dans le cadre de nos objectifs qui est de former nos élèves à agir en tant que futur citoyen.

Ensuite dans le cadre du parcours artistique et culturel, nos élèves organisent des travaux pratiques manuels les deux premières semaines du mois de novembre. Une campagne d'affichage est installée au FSE, avec la création d'œuvres « choc » et engagées.

Le harcèlement ne s'arrête pas aux grilles de l'Ecole. Tout au long de l'année l'association « Action Innocence » intervient dans le but de prévenir sur les dangers liés à internet et au cyberharcèlement, elle conseille les élèves sur l'utilisation des outils numérique de façon raisonnée. Pour les classes de SEGPA, une association en partenariat avec l'Instruction Religieuse prévoit une intervention sous forme de théâtre forum afin de sensibiliser les plus jeunes élèves du lycée sur le harcèlement et leur permettre de s'exprimer à ce sujet. Ces scènes réelles ou fictives conduisent à traiter des questions et de dilemmes qui donnent aux élèves la possibilité de construire leur jugement moral.

b) La Formation:

Certains membres du personnel ont été formés à la méthode PIKAS en mai 2022. La vidéo sur la Loi n° 1.513 du 3 décembre 2021 relative à la lutte contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire est à destination de tous les personnels des établissements afin de les aider à repérer les signes de harcèlement et à réagir de manière appropriée. Ces membres sont référents harcèlement au sein du lycée RAINIER III, leurs coordonnées figurent sur le site du lycée.

c) Les procédures de signalement :

Si un conflit persiste, se met en place le protocole harcèlement, une fiche de signalement de suspicion de harcèlement (en pièce ci-jointe) est envoyée à la DENJS sous les 48h00 à partir du signalement.

d) La prise en charge des situations :

La prise en charge des situations de harcèlement et de violence en milieu scolaire se traduit par une intervention de plusieurs référents harcèlement de l'établissement. Une adresse est dédiée pour tout recueil d'information lr3-secretariat@gouv.mc (la création d'une adresse mail dédiée est à l'étude).

- Les élèves sont reçus individuellement par les référents pour recueillir les témoignages.
- Une mise en confiance de l'élève est assurée en rappelant le rôle protecteur du lycée.
- Les témoins sont également reçus.
- Les parents (des témoins, des auteurs et de la victime) sont informés des faits et de la procédure engagée.
- Des médiations sont organisées afin de résoudre les situations de conflits. Pour les auteurs et les témoins, des mesures éducatives et pédagogiques sont entreprises.

Dans les cas persistants et plus graves, des sanctions disciplinaires sont envisagées. Les élèves sont orientés vers des ressources professionnelles, telles que des psychologues ou des conseillers.

La collaboration avec les familles est essentielle pour lutter efficacement contre le harcèlement scolaire. L'établissement doit communiquer régulièrement avec les parents, les tenir informés des mesures prises pour prévenir le harcèlement et les encourager à signaler une situation de conflit.

4) Dispositif d'évaluation du Plan :

Un questionnaire sera mis en place à destination des élèves, des parents et des enseignants de l'établissement dans le cadre de la lutte contre le harcèlement. Les statistiques et bilans de la vie scolaire sur les situations de harcèlement seront guidés par notre politique éducative en faveur de la lutte contre les incivilités, conflits entre élèves et situation de harcèlement.

Nous avons pour objectif de renforcer le sentiment d'une même appartenance à l'établissement ce qui renforce le lien entre chaque élève en son sein. Nous envisageons la mise en place d'un tutorat en formant 3 élèves (un par niveau) ambassadeurs « NON au harcèlement » qui a pour rôle d'alerter les situation graves, rassurer les victimes ou encore exercer une médiation avec l'aide d'un adulte référent. Dans ce cadre les élèves référents sont engagés dans leur établissement et à l'écoute des élèves qui sont les moins intégrés. Ces compétences s'ancrent dans le cadre du parcours citoyen mais aussi dans l'amélioration du climat scolaire de l'établissement et donc palie aux éventuelles situations de harcèlement. Aussi, lors de la formation des délégués les élèves seront informés à ce sujet et pourront agir en connaissance de cause.

L'objectif du plan est de former un plus grand nombre de personnel et d'enseignants par le biais des interventions de nos partenaires. La prévention du cyberharcèlement des dangers d'internet avec notre partenaire « Action Innocence » serait complétée par d'autres associations de lutte contre le harcèlement, notamment dans le but renforcer l'égalité fille/garçon afin de diminuer les discriminations faites aux filles.

Enfin, pour évaluer l'efficacité des politiques et des objectifs attendus dans notre établissement, des enquêtes anonymes sont à prévoir auprès des élèves, des enseignants et du personnel. Ces questionnaires mis à disposition par le biais des outils numériques peuvent aider à identifier les lacunes et à apporter des améliorations continues.